

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NORMANDIE

Projet Transitions Architecture et Paysage (TAP)

MAPA ENSAN 2026- 10

Objet du marché :

Prestation de services de facilitation pour la préparation, l'animation et le bilan de la première année du projet TAP

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

LE MERCREDI 03 JUIN 2026 A MIDI

Article 1 – Identification de l'acheteur

Désignation	École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA Normandie)
Statut	Établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la Culture
Adresse	27 rue Lucien Fromage 76160 à Darnétal
Représentant légal	Le Directeur de l'ENSA Normandie
Contact marché	marches-publics@rouen.archi.fr
SIRET	19760164400028

Article 2 – Objet et étendue du marché

2.1 Objet

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation de services de facilitation dans le cadre de la première année du projet « Transitions Architecture et Paysage » (TAP), financé par l'AMI CMA France 2030.

Cette prestation comprend :

- La définition d'un cadre méthodologique commun pour l'ensemble des séminaires ;
- L'appui à la préparation de chaque séminaire thématique ;
- La facilitation et l'animation des séminaires (9 journées thématiques + 2 journées de synthèse) ;
- La consolidation des livrables intermédiaires et la construction de la matrice pédagogique ;
- La validation et la restitution des résultats de la première année.

2.2 Nomenclature

Code CPV principal	79952000-2 – Services d'organisation d'événements
Code CPV complémentaire	80000000-4 – Services d'enseignement et de formation
Code CPV complémentaire	73200000-4 – Services de conseil en recherche et développement

2.3 Forme du marché

Le marché est passé sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, incluant des prestations optionnelles clairement identifiées dans le CCTP.

Le titulaire devra préciser dans son offre le prix des options proposées, conformément au Bordereau des Prix joint au présent dossier.

Article 3 – Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique, la valeur estimée du besoin étant inférieure au seuil des procédures formalisées applicables aux pouvoirs adjudicateurs.

L'ENSA Normandie se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre, conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Article 4 – Durée et montant du marché

Durée totale	13 mois
Début d'exécution	À compter de la date de notification du marché (prévisionnelle : 15 juin 2026)
Fin d'exécution	Juin / juillet 2027
Reconduction	Le marché n'est pas reconductible
Montant prévisionnel	55 000 € TTC

Article 5 – Conditions de participation

5.1 Capacités requises

Pour être admis à soumissionner, les candidats doivent justifier :

- De capacités juridiques : ne pas être frappés par l'une des interdictions de soumissionner prévues aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;
- De capacités professionnelles : justifier d'une expérience confirmée en facilitation de démarches collectives dans l'enseignement supérieur et/ou la formation professionnelle ;
- De capacités techniques : maîtrise des méthodologies de co-construction et d'ingénierie pédagogique, excellentes qualités rédactionnelles en français ;
- De capacités financières : le candidat fournira le chiffre d'affaires des trois derniers exercices disponibles.

5.2 Groupements

Les candidatures groupées sont autorisées, sous forme de groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement, le mandataire représente l'ensemble des membres et est solidaire des autres membres.

Un même candidat ne peut pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Article 6 – Contenu du dossier de candidature et d'offre

6.1 Pièces relatives à la candidature

1. La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) ;
2. La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 ou document équivalent) ;
3. Les attestations sur l'honneur de régularité fiscale et sociale ;
4. Un relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN) ;
5. La présentation du (des) intervenant(s) pressenti(s) : profils, expériences, références en matière de facilitation et d'ingénierie pédagogique (3 pages maximum) ;
6. Le chiffre d'affaires des trois derniers exercices disponibles (si applicable).

6.2 Pièces relatives à l'offre

7. Une note de compréhension des enjeux TAP et de la première année (2 pages A4 maximum) ;
8. Une proposition méthodologique détaillée (5 pages A4 maximum), structurée selon les 6 phases décrites dans le CCTP, précisant le niveau d'intervention minimum et les options proposées ;
9. Un calendrier d'intervention indicatif sur 13 mois ;
10. L'Acte d'Engagement (AE) dûment complété, daté et signé ;
11. Le Bordereau des Prix / DPGF dûment complété (prix ferme et définitif, en euros HT et TTC).

Article 7 – Critères de jugement des offres

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

Critères	Sous-critères	Pondération
1. Valeur technique (60 %)	Compréhension des enjeux TAP et pertinence de l'approche	20 %
	Qualité et détail de la proposition méthodologique par phase	25 %
	Expériences et profil du ou des intervenants	15 %
2. Prix (30 %)	Prix global de la prestation de base	20 %
	Cohérence et transparence de la décomposition du prix	10 %
3. Délais et calendrier (10 %)	Réactivité, respect des jalons, disponibilité sur la durée	10 %

L'acheteur se réserve le droit d'éliminer toute offre anormalement basse ou incomplète, et d'engager des négociations avec les candidats les mieux classés avant attribution définitive.

Article 8 – Modalités de remise des offres

Date limite de remise	03 juin 2026
Heure limite	12h00 (heure de Paris)
Modalités	Transmission par voie électronique via la plateforme de dématérialisation de l'ENSA Normandie ou par voie postale avec accusé de réception
Contact	direction@rouen.archi.fr – Objet : « Offre MAPA ENSAN TAP-2026-10 – [Nom du candidat] »
Langue	Français exclusivement
Validité des offres	90 jours à compter de la date limite de remise des offres

Les offres reçues après la date et l'heure limite de remise ne seront pas examinées.

Article 9 – Renseignements complémentaires

Toute demande de renseignements d'ordre administratif ou technique doit être formulée par courriel à l'adresse suivante, au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres :

marches-publics@rouen.archi.fr– Objet : « Question MAPA TAP-2026-10 », ou via la plateforme PLACE.

Les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation.

Le calendrier indicatif de la première année TAP est disponible sur : www.architecturepaysage.education